

2008/8802 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MOUVEMENTS
SCOUTS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Les associations qui organisent des activités de scoutisme ont toutes, en commun, la volonté de :

- développer un projet éducatif à partir duquel se déclinent des méthodes pédagogiques adaptées à toutes les tranches d'âge et aux particularités des publics accueillis ;
- offrir l'occasion de vivre des activités qui préparent les enfants et les jeunes à réussir leurs engagements familiaux, professionnels, sociaux, associatifs et politiques ;
- former les enfants et les jeunes à être utiles et responsables, capables d'initiatives pour se mettre au service de son entourage, respecter son cadre de vie ;
- vivre dans la nature et apprendre à s'adapter, à se confronter aux éléments, à échanger, faire des choix et travailler en équipe.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, je vous propose d'allouer les subventions suivantes :

Eclaireuses, Eclaireurs de France – Région de Lyon
17, rue Neuve - 69001 Lyon

Objet de l'Association :

- contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les méthodes et principes du scoutisme ;
- agir en complémentarité de l'école publique et la famille dans le cadre d'un agrément par les Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale.

Objet de la demande :

- soutien aux structures existantes ;
- ouverture à l'international par l'accueil de délégations scoutistes sur la ville ;

- organisation de camps à destination d'enfants de la ville de Lyon en juillet ainsi que d'un camp en août, en partenariat avec le secours populaire et les Maisons du Département du Rhône ;
- formation générale au BAFA et au BAFD.

Montant proposé : 1 500 euros.

**Eclaireuses, Eclaireurs Israélites de France – Groupe local de Lyon
13, quai Tilsitt - 69002 Lyon**

Objet de l'Association :

- former des hommes et des femmes, conscients de leur judaïsme, de leur rôle dans la vie civique nationale et au service de la communauté juive de France ;
- appliquer, dans ce but, la méthode scout telle qu'elle a été définie, à l'origine, par Lord Baden-Powell et en accueillant garçons et filles.

Objet de la demande : organisation et préparation des camps d'été 2008, pour toutes les branches (7-11 ans, 12-15 ans, 15-17 ans). L'Association espère faire partir 98 enfants, ce qui nécessitera l'achat de matériel pédagogique et de tentes.

Montant proposé : 1 500 euros.

**Scouts et Guides de France
153, rue Cuvier - 69006 Lyon**

Objet de l'Association :

- contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles en tant que personnes, à être de bons citoyens et membres de communautés locales ;
- éduquer par l'action sportive, culturelle, la découverte et le respect de la nature, la vie au plein air, la formation et les activités bénévoles en faveur des autres en partenariat avec des associations humanitaires ;
- créer et développer en France, le scoutisme selon l'esprit et les méthodes établis par le fondateur du mouvement scout, Lord Baden-Powell, tout en tenant compte d'une réalité qui a profondément évolué depuis sa création ;
- accomplir une mission éducative en accord avec l'Eglise catholique, tout en respectant les doutes et l'appartenance des enfants et des jeunes à d'autres confessions ;

- rendre les jeunes utiles, heureux et artisans de leur développement au travers de l'éducation par l'action.

Objet de la demande : soutenir l'engagement dans une créativité pédagogique, l'engagement des 17-25 ans du mouvement, construire et développer un mouvement original.

Montant proposé : 5 000 euros.

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité - Santé ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux organismes ci-après :

- Eclaireuses, Eclaireurs de France – Région de Lyon : 1 500 euros ;
- Eclaireuses, Eclaireurs Israélites de France – Groupe local de Lyon : 1 500 euros ;
- Scouts et Guides de France : 5 000 euros.

2. La dépense correspondante, soit **8 000 €**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 sur la ligne de crédit n° 25117 - nature 6574 - fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. PELAEZ